

CONVENTION DE MINI STAGE

Accompagnement de l'élève dans son choix d'orientation

Entre le lycée professionnel Ampère représenté par La Proviseure, Mme ZEFIZEF (Etablissement d'accueil)

Et le Collège _____ représenté par _____

Il est convenu que l'élève :

NOM : **Prénom** : **Classe** :

Effectuera un mini stage dans la section suivante : _____

1. La présente convention a pour objet la mise en œuvre, au bénéfice des élèves du collège, d'une action d'information à l'orientation. Elle est établie par le Collège. **Elle devra impérativement parvenir au plus tard 48 heures avant la date programmée du mini-stage pour signature et validation de notre part.**
2. Les déplacements (aller-retour) de l'élève à la charge des familles, s'effectuent sous leur responsabilité.
3. L'élève reste sous le statut scolaire pendant le mini-stage : toute absence doit être immédiatement signalée et justifiée auprès des deux établissements.
4. L'élève en stage s'engage à respecter le règlement intérieur du lycée d'accueil **et le protocole sanitaire en vigueur.**
5. En cas d'accident, le Proviseur qui accueille l'élève fait parvenir toutes les déclarations le plus rapidement possibles au chef d'établissement d'origine.
6. Le jour et les horaires du mini-stage sont les suivants : _____

L'élève se présentera au lycée auprès du secrétariat du DDFPT (chef de travaux)

à 8 h 00 à 9 h 00 à 13h 30 à 14 h 30 .

Muni de son carnet de correspondance, du matériel usuel scolaire et de la convention signée par **toutes les parties.**

Signature des parents :	Signature de l'élève :
Lu et approuvé :	Lu et approuvé :
Le.....	Le.....
Signature du Représentant du Collège	Signature du Chef de l'Etablissement d'accueil :
Cachet :	Cachet :
Le.....	Le.....

Lycée Ampère

56 Boulevard Romain Rolland, 13010 Marseille

Tél : 04 91 29 84 00 Fax : 04 91 29 84 19 Mél : ce.0130072h@ac-aix-marseille.fr